

Séance du 19 septembre 2024

Date de convocation : 4 septembre 2024
Date d'affichage : 4 septembre 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastide des Jourdans, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBRENOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOURLAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Catherine SERRA donne procuration à Josianne MAURIN, Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Samantha KHALIZOFF donne procuration à Mariane DOMEIZEL, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Luc BOREL, Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Josiane PANATTONI, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Monsieur Nicolas SALERNO est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-088

Désignation des délégués de COTELUB au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) - Modification

Rapporteur : Robert TCHOBRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-33, L. 5721-2, L.5211-7 et L.5711-1 ;

Vu le Code électoral,

Vu la délibération n°2020-044-A du 20 août 2020 portant élection des délégués à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Par une délibération 20 août 2020, le conseil communautaire a désigné les conseillers membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

Parmi ces membres figurent Madame Brigitte MARGAILLAN, représentant Grambois, et Madame Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, représentant La Bastidonne, lesquelles ont depuis démissionné de leurs fonctions d'élues municipales au sein de leurs communes respectives.

Cette démission a entraîné de facto leur démission en tant que membre du conseil communautaire, en vertu de l'article L273-5 du Code électoral, qui dispose : « Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement. »

En conséquence et en application de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de procéder au remplacement de Mesdames Brigitte MARGAILLAN et Béatrice PAUMIER-LALLEMAND en tant que représentantes des communes de Grambois et La Bastidonne au sein de la CIAPH.

Monsieur François BONNET pour la commune de Grambois et Monsieur Jacques DECUIGNIERES pour la commune de La Bastidonne ont déposé leur candidature. Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder par un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De nommer Monsieur François BONNET en remplacement de Madame Brigitte MARGAILLAN en tant que délégué pour la commune de Grambois au sein de la CIAPH,
- De nommer Monsieur Jacques DECUIGNIERES en remplacement de Madame Brigitte PAUMIER-LALLEMAND en tant que délégué pour la commune de La Bastidonne au sein de la CIAPH,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **Nomme** Monsieur François BONNET en remplacement de Madame Brigitte MARGAILLAN en tant que délégué pour la commune de Grambois au sein de la CIAPH,
- **Nomme** Monsieur Jacques DECUIGNIERES en remplacement de Madame Brigitte PAUMIER-LALLEMAND en tant que délégué pour la commune de La Bastidonne au sein de la CIAPH,
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

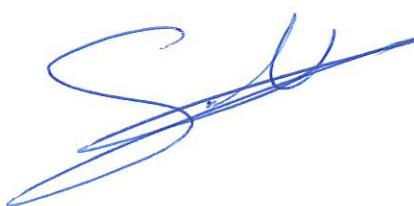
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nicolas SALERNO
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

